MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2020-02-012

L'an deux mille vingt, le six février, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscilla ARVIND-BEROD, Sophie JUELLE.

Absents excusés : Florence ENCINAS, Jessica BRETON.

Procurations : Solange COOKE donne pouvoir à Yann JACCAZ, Jean-Claude DESRUES donne pouvoir à Claude JOND, Jean LABROUSSE donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Pierre BESSY.

Secrétaire de séance : Carine DUNAND

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2020

D2020-02-012 OBJET : Approbation déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 05 février 2018

Rapporteur **:** Monsieur le Maire

Exposé :

Vu l'article L153-54 et suivants du code de l'urbanisme ;
Vu l'article R 153-15 et suivants du code de l'urbanisme ;
Vu la délibération du 11 avril 2019 visée par la Préfecture le 30 avril 2019 relatif au lancement de la procédure de déclaration de projet ;
Vu le procès-verbal de l'examen conjoint en date du 13 septembre 2019 ;
Vu l'évaluation environnementale jointe au dossier d'enquête publique ;
Vu l'enquête publique qui s'est tenue en mairie de Praz sur Arly du lundi 02 décembre 2019 au vendredi 03 janvier 2020 ;
Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur de M. Ange SARTORI en date du 06 janvier 2020 rendant un avis favorable avec la recommandation que le projet architectural des équipements envisagés soit le plus soignés compte-tenu de la localisation en front de la station de Praz sur Arly.

Au regard du déroulé de la procédure et notamment des conclusions favorables du commissaire enquêteur qui reconnaît l'intérêt de projet de garderie touristique et locaux école de ski, Monsieur le Maire propose d'approuver la déclaration de projet lancée par le conseil municipal en date du 11 avril 2019 ; ladite déclaration de projet valant mise en compatibilité et emportant l'approbation des nouvelles dispositions du PLU.

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de valider la déclaration de projet de garderie touristique et locaux école de ski valant mise en compatibilité du PLU approuvé le 05 février 2018;
- **PRECISE** que ladite déclaration de projet emporte les nouvelles dispositions du PLU ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire Yann JACCAZ de signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

36, Route de Megève – 74120 PRAZ-SUR-ARLY – Tél : 04 50 21 90 28 – Fax : 04 50 21 99 02
accueil@mairie-prazsurarly.fr – www.mairie-prazsurarly.fr

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	09
Procurations	04
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Le Maire,
Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous- Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 10/02/2020. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2020-02-013

L'an deux mille vingt, le six février, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscilla ARVIND-BEROD, Sophie JUELLE.

Absents excusés : Florence ENCINAS, Jessica BRETON.

Procurations : Solange COOKE donne pouvoir à Yann JACCAZ, Jean-Claude DESRUES donne pouvoir à Claude JOND, Jean LABROUSSE donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Pierre BESSY.

Secrétaire de séance : Carine DUNAND

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2020

N° D2020-02-013 OBJET : Lancement de déclaration d'utilité publique et expropriation – ZAC des Varins

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé :

Vu l'article L1 et suivants du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'article L110-1 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'article R 112-4 du code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu les articles R121-1 et suivants du code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique,

Vu l'article R 122-2 du code de l'Environnement,

Vu la délibération n°D2018-05-11 en date du 29 mai 2018 visée par la Préfecture en date du 02 juillet 2018 relative à l'intention de création de ZAC d'un nouveau quartier touristique des Varins et lancement de la concertation préalable à la création ainsi qu'à l'approbation des objectifs poursuivis et des modalités de concertation ;

Vu la décision n°2018-ARA-DP-01099 de la Préfecture de Région Auvergne Rhône-Alpes visant une non-soumission du projet d'aménagement à évaluation environnementale ;

Vu la concertation préalable menée du 15 octobre au 30 novembre 2018 concernant le projet de ZAC des Varins pour l'aménagement d'un nouveau quartier touristique ;

Vu la délibération de création de ZAC n°D2018-11-051 en date du 07 novembre 2018 visée par la Préfecture le 07 décembre 2018 ;

Vu l'estimation des Domaines en date du 19 juillet 2019 – dossier n°2019 – 215V0959.

Par délibération du Conseil municipal en date du 07 novembre 2018, la ZAC des Varins a été créée afin de mener à bien l'aménagement d'un nouveau quartier touristique sur le front de neige de la station de Praz sur Arly.

La Commune est propriétaire de nombreuses parcelles mais plusieurs tènements fonciers restent de propriété privée. Des négociations foncières ont été entreprises avec les propriétaires mais sans accord concret jusqu'à ce jour.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer la procédure de déclaration d'utilité publique et d'expropriation si nécessaire.

Les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire correspondants sont joints à la présente. Le projet ne portant pas sur une opération susceptible d'affecter l'environnement au titre des dispositions de l'article L123-2 du code de l'environnement, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été constitué conformément aux dispositions de l'article R112-4 du code de l'expropriation.

Décision :

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **PREND** connaissance des dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire, et notamment du montant de l'appréciation sommaire des dépenses, soit 10 012 500€ (acquisitions foncières avec frais, études et travaux d'aménagement) ;
- **APPROUVE** le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique le périmètre du nouveau quartier des Varins ;
- **DECIDE** de poursuivre l'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation de cette opération, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation ;
- **APPROUVE** la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sur les parcelles jointes en annexe à la présente suivant la procédure mentionnée à l'article R 112-4 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.
- **AUTORISE** le Maire à saisir le Préfet pour qu'il prescrive l'ouverture d'une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire conjointe conformément aux articles R 131-3 et R 131-14 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- **AUTORISE** le Maire :
  - à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération, à l'acquisition des parcelles concernées et le cas échéant à la poursuite de la procédure d'expropriation : notification de tous les documents : Arrêtés, Offres, Mémoire, Saisine…
  - à représenter la Commune dans la procédure d'expropriation, notamment dans la phase judiciaire : transport sur les lieux et audience.
- **S'ENGAGE** à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien ladite procédure.

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	09
Procurations	04
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Le Maire,
Yann JACCAZ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous- Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 10/02/2020. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2020-02-014

L'an deux mille vingt, le six février, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscilla ARVIND-BEROD, Sophie JUELLE.

Absents excusés : Florence ENCINAS, Jessica BRETON.

Procurations : Solange COOKE donne pouvoir à Yann JACCAZ, Jean-Claude DESRUES donne pouvoir à Claude JOND, Jean LABROUSSE donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Pierre BESSY.

Secrétaire de séance : Carine DUNAND

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2020

N° D2020-02-014 OBJET : SYANE APPROBATION DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF TOURNE A GAUCHE TIRECORDE

Rapporteur : Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Exposé :

Monsieur le Maire expose que, les travaux prévus dans le cadre de renouvellement de l'éclairage public dans le programme TOURNE A GAUCHE TIRECORDE sont terminés. Le Conseil municipal doit approuver le décompte général et définitif du programme d'entretien et de reconstruction des installations d'éclairage public afin de réduire les consommations et améliorer l'efficacité.

Les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais généraux du SYANE étaient estimés à la somme de **27 184 € TTC** répartis comme suit :

Participation SYANE..... 27 184 Euros
Quote-Part communale ..... 15 930 Euros
Frais généraux..... 816 Euros

Les travaux terminés leur montant s'élèvent à 28 132.78 €, à répartir comme suit :

Participation SYANE..... 28 132,78 Euros
Quote-Part communale ..... 16 005,64 Euros
Frais généraux..... 819.40 Euros

Décision :

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le décompte général et définitif du programme précité, réalisés pour le compte de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au SYANE.

36, Route de Megève – 74120 PRAZ-SUR-ARLY – Tél : 04 50 21 90 28 – Fax : 04 50 21 99 02
accueil@mairie-prazsurarly.fr – www.mairie-prazsurarly.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	09
Procurations	04
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Le Maire,
Yann JACCAZ

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous- Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 10/02/2020. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

36, Route de Megève – 74120 PRAZ-SUR-ARLY – Tél : 04 50 21 90 28 – Fax : 04 50 21 99 02
accueil@mairie-prazsurarly.fr – www.mairie-prazsurarly.fr

MAIRIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D2020-02-015

L'an deux mille vingt, le six février, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Claude JOND, Franck PRADEL, Philippe LEGOUX, Priscilla ARVIND-BEROD, Sophie JUELLE.

Absents excusés : Florence ENCINAS, Jessica BRETON.

Procurations : Solange COOKE donne pouvoir à Yann JACCAZ, Jean-Claude DESRUES donne pouvoir à Claude JOND, Jean LABROUSSE donne pouvoir à Jean-Paul JACCAZ, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Pierre BESSY.

Secrétaire de séance : Carine DUNAND

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2020

N° D2020-02-015 OBJET : SYANE APPROBATION DECOMPTE GENERAL ET DEFINITIF JORRAX

Rapporteur : Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Exposé :

Monsieur le Maire expose que, les travaux prévus dans le cadre de renouvellement de l'éclairage public dans le programme JORRAX sont terminés. Le Conseil municipal doit approuver le décompte général et définif du programme d'entretien et de reconstruction des installations d'éclairage public afin de réduire les consommations et améliorer l'efficacité.
Les travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais généraux du SYANE étaient estimés à la somme de **167 961 € TTC** répartis comme suit :

Participation SYANE..... 167 961 Euros
Quote-Part communale ..... 97 845 Euros
Frais généraux..... 5 039 Euros

Les travaux terminés leur montant s'élèvent à 140 475.70€, à répartir comme suit :

Participation SYANE..... 157 754,23 Euros
Quote-Part communale ..... 88 879,32 Euros
Frais généraux..... 4 541,76 Euros

Décision :

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** le décompte général et définitif du programme précité, réalisés pour le compte de la commune,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au SYANE.

36, Route de Megève – 74120 PRAZ-SUR-ARLY – Tél : 04 50 21 90 28 – Fax : 04 50 21 99 02
accueil@mairie-prazsurarly.fr – www.mairie-prazsurarly.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	09
Procurations	04
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstention	00

Le Maire,
Yann JACCAZ

MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY (Haute-Savoie)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous- Préfecture le (voir visa). Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 10/02/2020. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

36, Route de Megève – 74120 PRAZ-SUR-ARLY – Tél : 04 50 21 90 28 – Fax : 04 50 21 99 02
accueil@mairie-prazsurarly.fr – www.mairie-prazsurarly.fr